

COMPTE RENDU CONSEIL D'ECOLE

Ecole maternelle de Saint Geniès des Mourgues

Mardi 5 novembre 2013

ORDRE DU JOUR

1. **Présentations des représentants.**
2. **Résultats des élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école.**
3. **Réforme des rythmes scolaires**
4. **Organisation de l'APC.**
5. **Vote du règlement intérieur.**
6. **Sécurité : exercices incendie et PPMS.**
7. **Projets pour l'année scolaire 2013/2014.**
8. **Travaux divers et achats divers.**
9. **Bilan coopérative scolaire.**
10. **Dates des manifestations festives.**
11. **Dates des prochains conseils d'école.**

Etaient présents :

Les enseignantes : Mme ROLLAND et Mme DESCHODT.

Les représentants de parents d'élèves : Mme WAGENHEIM, M. RAGOT et M. VALLEE.

Les représentants de la mairie : M. le Maire, M. REYSZ et Mme JEANJEAN.

Représentant de parents d'élèves : Mme MAGNET absente excusée

IEN : M. BIREAU excusé.

1) Présentation des nouveaux représentants de parents d'élèves.

Titulaires :

Virginie WAGENHEIM, parent d'enfant classe de PS/GS chez Mme DESCHODT.

Pierre RAGOT, parent d'enfant classe de PS/GS chez Mme DESCHODT.

Suppléants :

Aurélie MAGNET parent d'enfant classe de PS/MS chez Mme ROLLAND.

Etienne VALLEE parent d'enfant classe de PS/MS chez Mme ROLLAND.

2. Résultats des élections de représentants de parents d'élèves au conseil d'école

Nombre d'électeurs : 99

Nombre de votants : 50 Suffrages exprimés : 47

Nombre de votes blancs ou nuls : 3

Examen des conditions du dialogue avec les parents : calendrier des réunions de parents et dispositions prises pour les accueillir, rôle de médiation des représentants de parents d'élèves entre ceux-ci et les enseignantes.

Les représentants de parents d'élèves communiqueront entre eux par mail. Ils enverront un mail rapidement aux parents de l'école avec leurs coordonnées.

Pour faciliter le dialogue avec les autres parents de l'école et notamment les nouveaux parents, ils ont préparé un trombinoscope ; images numériques avec leur numéro de portable à côté. (cf ci-joint)

Une boîte aux lettres destinée à tous les parents de l'école est placée à l'entrée de l'école dans le hall (pour ceux qui ont des remarques, des suggestions à faire passer avant le conseil d'école).

Remarque : Les comptes rendus des conseils d'école ainsi que le règlement intérieur seront diffusés sur le site de la mairie sur l'espace dédié aux écoles ainsi que les coordonnées des représentants de parents d'élèves de l'école maternelle.

2. Réforme des rythmes scolaires : intervention de la mairie

En septembre 2014 sera mise en place la semaine des 4 jours et demi. Monsieur le Maire nous informe qu'ils ont obtenu un délai supplémentaire pour valider les futurs horaires et le choix du mercredi ou samedi matin déjà évoqué en juin dernier.

La réforme des rythmes scolaires s'avère positive pour les communes qui l'ont mise en place à cette rentrée: 20% des enfants rentrent à la maison et 80% restent aux TAPS. Toutefois, en maternelle, on constate une fatigue plus importante des enfants.

Les horaires de l'école seraient :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 15h15.
- Si le mercredi matin est choisi: 8h45 à 11h45. La mairie mettrait en place une garderie jusqu'à 12h30 mais pas de cantine.
- Si c'est le samedi matin de choisi : 9h00 à 12h00. Pas de garderie ni de cantine.

Les TAPS sont les temps d'activités périscolaires qui se déroulent après les horaires de sortie de l'école et qui ne sont pas obligatoires.

Pour l'école maternelle, ces TAPS s'organiseraient de 15h15 à 16h00. Les parents pourraient venir récupérer leur enfant à 15h15, heure de fin d'école ou à 16h00, après les TAPS.

Le choix de la mise en place des TAPS relève de la municipalité. La commune doit trouver des animateurs dans le monde associatif, au sein de groupes de retraités actifs.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées:

- soit réduction de la journée de classe et avoir classe le mercredi matin suivi d'une garderie pour laisser le temps aux parents de venir chercher leur enfant, puis un départ en bus payé par l'agglo pour aller au centre aéré de Castries.
- Soit réduction de la journée de classe et avoir classe le samedi matin après accord d'une dérogation.

Afin que tous les enfants puissent bénéficier au même titre des TAPS, il serait souhaitable, dans la mesure du possible, de prendre en compte les points suivants:

- gérer au mieux l'articulation de l'APC avec les TAPS (par exemple, mettre l'APC avant le début de la classe (soit entre 8h15 et 8h45) puis organiser le restant des horaires de la journée.
- prévoir un contenu spécifique des activités pour les PS
- trouver des lieux différents que ceux de l'école maternelle (plateau sportif, bibliothèque, salle polyvalente, salle annexe, la cantine...)

2. Organisation de l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

Les APC sont de trois types:

- L'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- L'aide au travail personnel

- Une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant en lien avec le PEDT (projet éducatif territorial) (théâtre, chorale, ateliers d'arts visuels, journal ou blog de classe, ateliers sportifs, jeux de stratégies (échecs...), ateliers scientifiques).

Dans notre école, les élèves peuvent bénéficier de l'APC le mardi et le jeudi matin, de 8h10 à 8h40.

Nous avons consacré la première période à des évaluations et observations de tous les élèves de G.S.

Au cours de la deuxième période c'est-à-dire jusqu'aux vacances de Noël, le travail est orienté vers les règles de vie dans la classe, la cour, la cantine et la garderie, pour tous les élèves de G.S.

Suite à l'analyse des évaluations par les deux maîtresses et aux observations faites en classe par la maîtresse des GS, certains élèves bénéficient d'une aide dans les domaines de l'appropriation du langage oral et de la découverte de l'écrit : graphisme.

-A partir de janvier, nous continuerons des ateliers destinés à un petit groupe d'élèves de G.S en fonction des besoins repérés lors des évaluations.

- Les périodes 4 et 5 intégreront les élèves de MS pour un travail sur le devenir élève et le langage oral et peut-être quelques PS qui auraient besoin d'améliorer leur langage.

Les familles doivent donner leur accord. L'efficacité de ces ateliers de « travail en petit groupe » rend indispensable l'adhésion des familles. Il est souhaitable que les élèves concernés fréquentent le dispositif avec assiduité.

Afin de permettre aux parents de mieux faire leur choix (cette aide n'étant pas obligatoire) des informations sont disponibles sur le site du Ministère de l'Education nationale :

<http://www.education.gouv.fr> ainsi que sur le guide pratique des parents remis aux parents dès la petite section.

2. Vote du règlement intérieur.

Lecture du règlement intérieur faite au préalable. Aucune modification apportée.

A l'unanimité, le règlement intérieur a été voté.

2. Bilan exercice d'évacuation incendie et mise à jour du PPMS

a. Exercices évacuation incendie

2 exercices sont prévus dans l'année. Le premier se fera avant les vacances de Noël et le second en fin d'année.

b. PPMS :

RAPPEL

Présentation du Plan Particulier de Mise en Sécurité des élèves.

Le risque majeur envisagé, à l'école est le suivant : Risque lié à une situation climatique exceptionnelle, inondations (alerte rouge)

- Le village n'étant pas « inondable », les enfants seraient en sécurité à l'école. Par conséquent, il n'y a pas lieu de se précipiter pour venir récupérer votre enfant.

Il convient donc d'envisager selon les consignes des autorités (mairie/préfecture) un départ anticipé ou différé des enfants.

-Les familles sont informées qu'en cas de déclenchement du PPMS:

AVANT aucun enfant ne pouvait être confié à une personne autre que les parents, MAINTENANT les parents ont la possibilité d'autoriser des personnes à venir chercher leur enfant en cas d'alerte rouge (en les inscrivant sur l'imprimé conçu à cet effet).

- Les enfants seront pris en charge, le temps nécessaire.

Cette année, c'est la mairie qui informera les parents d'élèves des deux écoles par SMS, du déclenchement du PPMS. Les années précédentes, l'école maternelle avait deux parents référents par classe et un parent référent école.

Une « information aux familles » est mise à jour chaque année et distribuée aux familles, conseillant en particulier d'écouter la radio en cas d'alerte (**France Bleu Hérault, radio conventionnée par la préfecture**), rassurant aussi les familles, afin qu'elles sachent que des mesures sont prévues à l'école en cas d'alerte, leur enfant y sera en sécurité. Enseignantes et ATSEM, connaissent les mesures à prendre.

Il y aura 2 exercices durant l'année. Avec l'accord de la mairie, la directrice souhaiterait que le premier ait lieu avant Noël et les parents seront informés

2. Projets pour l'année scolaire 2013 2014

- projet de fresque murale en mosaïques sous le préau sur le thème de la mer.
- accueil d'une couveuse dans l'école prêtée par le centre de ressources du domaine de Restinclières en janvier.
- La Grande Lessive. C'est notre deuxième inscription à cette manifestation. Elle aura lieu le 27 mars 2014 . Elle consiste en un affichage des productions d'enfants mais aussi de parents, d'amis... format A4, sur les cordes à linge.

Activités rituelles :

- matinée « châtaignes » : ce jour mardi 5 novembre.
- l'après midi du père-noël (goûter tous ensemble) père-noël et cadeaux offerts par la mairie, le vendredi 13 décembre à partir de 15h00. L'équipe enseignante remercie la municipalité.
- Un spectacle: cette année les deux classes se rendront au théâtre de la plume à Montpellier le jeudi 16 janvier. Aide de la mairie pour le bus ?

Il faudra toutefois prévoir un bus de 60 places avec des ceintures de sécurité.

- Galettes des rois préparées en classe avec les enfants, et mangées ensemble lors d'une collation, le jeudi 23 janvier, au matin.
- Crêpes idem mais par classe.
- Carnaval : thème la mer. Il faudra penser à contacter une personne ayant une carriole propice à installer correctement la sono.
- Voyage de fin d'année : les 2 classes ensemble au zoo du Lunaret et à la Serre Amazonienne. (date à déterminer).

Autres projets :

- Musée Fabre à Montpellier: au mois d'avril
- Projet écolothèque : visites de sensibilisation pour les 2 classes le lundi 19 mai toute la matinée.
- Intervention sur les dangers domestiques pour les MS : le 9 janvier 2014. Elle sera financée par la mairie pour un coût de 60 euros. Les enseignantes remercient la municipalité.
- Animation avec l'intervention d'Epidaure la matinée du 17 décembre. Thème : l'hygiène.
- Projet prix des incorruptibles avec les G.S à partir de la rentrée de janvier.

2. Travaux divers et achats divers.

- Achat par la mairie pour Noël d'un bac à sable.
- Demande d'acheter un pont de singe pour la cour (budget 2014). La mairie a validé l'achat de ce jeu de cour. Les enseignantes l'en remercient au nom de tous les enfants de l'école.
- Été 2014 : changement des deux dernières porte-fenêtre (dortoir et atelier)
- Peinture du hall de l'école

Nous remercions la mairie pour les travaux faits.

- plafond du hall de l'école.

- portes changées

2. Bilan coopérative scolaire.

Pour l'année 2012/2013 :

-recette : 4527, 20 euros

-dépense : 4104, 45 euros

Soit un bénéfice de 422,75 euros.

Dans le cadre du projet d'école, nous souhaiterions réaliser une composition en plan sous forme de mosaïque. Comme une action de cette envergure, demande un budget conséquent, nous sollicitons les parents pour mettre en place des manifestations permettant de récolter quelques fonds pour aider à subventionner le projet. (vente de gâteaux lors de l'après-midi du Père Noël et carnaval ; vide grenier...)

2. Manifestations festives

Date du goûter de Noël : goûter offert par la mairie : le vendredi 13 décembre

Date de la kermesse : vendredi 20 juin et date de repli : vendredi 27 juin.

2. Dates des prochains conseils d'école

La mairie nous informe qu'il y aura un conseil d'école extraordinaire courant décembre pour valider les nouveaux horaires et l'organisation de la semaine pour la rentrée 2014.

- mardi 18 mars à 18h00.

- mardi 17 juin à 18h00.

Séance levée à 20h15.

La Directrice

Mme Deschodt

Les secrétaires de séances :

Enseignante

Mme Rolland

Représentante des parents d'élèves

Mme Wagenheim